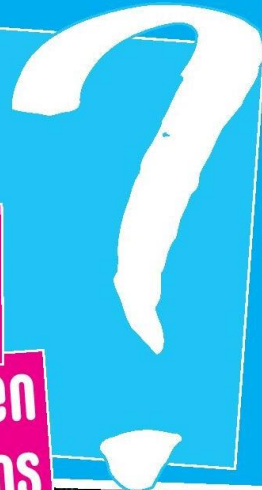


Tu habites aux Lilas  
Tu es étudiant·e et boursier·ère  
Tu as besoin d'une aide  
financière pour tes études  
Tu souhaites proposer du soutien  
scolaire à des élèves Lilasiens



**LA BOURSE « STUDENT »  
EST FAITE POUR TOI !**

Date limite de dépôt des demandes le 29 octobre 2021

+ d'infos :

**LE KIOSQUE**

Espace jeunes de 12 à 25 ans

167, rue de Paris - 93260 Les Lilas - Tél : 01 48 97 21 10  
[www.ville-leslilas.fr](http://www.ville-leslilas.fr)

**BUDGET  
LES LILAS 2020/2021  
PARTICIPATIF**

ville  
des  
Lilas

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## BOURSE « STUDENT »

Tu habites aux Lilas ? Tu es étudiant.e et boursier.ère ? Tu as besoin d'une aide financière supplémentaire pour pouvoir mener à bien tes études et tu souhaites t'engager pour soutenir scolairement des élèves ? La bourse « Student » est faite pour toi !

Elle te permet de bénéficier d'une bourse de 300 € ou 600€, selon tes besoins, en contrepartie de la réalisation de soutien scolaire auprès d'élèves en difficulté. Le principe est le suivant :

- 300 € de bourse avec 12h de soutien scolaire
- 600 € de bourse avec 24h de soutien scolaire

Si tu souhaites bénéficier de cette bourse, dépose ta demande auprès du Kiosque. En fonction de critères sociaux, un entretien pour t'expliquer plus précisément le fonctionnement du dispositif te sera proposé, lors duquel tu pourras poser toutes tes questions (entre le 15 et le 18 novembre de 17h à 20h).

Faisons connaissance !

Prénom : .....
Nom : .....
Etablissement scolaire : .....
Formation en cours : .....
Niveau d'études : .....
Adresse : .....
.....
Numéro de téléphone : .....
Adresse mail : .....

Dispositif s'adressant aux étudiant.es boursier.ère.s habitant aux Lilas  
Dossier à retourner au Kiosque avec les pièces justificatives  
avant le **29 octobre 2021**

Le Kiosque  
167 rue de Paris – 93260 LES LILAS  
01.48.97.21.10 / [lekiosque@leslilas.fr](mailto:lekiosque@leslilas.fr)



## Description du projet :

### 1. Présentation du projet professionnel :

.....  
.....  
.....  
.....

### 2. Quel montant de bourse sollicites-tu, en cohérence avec tes dépenses prévues ?

300 € (pour 12 h de bénévolat)       600 € (pour 24 h de bénévolat)

### 3. Quel usage feras-tu de cette bourse pour le financement de tes études ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 4. Selon toi, que peut t'apporter de réaliser du soutien scolaire auprès d'élèves en difficulté ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 5. Dans quel domaine peux-tu apporter tes connaissances ? Précisez 2 matières minimum et le degré de connaissance (ex : Anglais niveau lycée, Mathématiques niveau 3<sup>ème</sup>, Histoire-Géographie niveau 5<sup>ème</sup>)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Disponibilités :

Commission d'attribution :

► **Du 15 au 18 novembre entre 17h et 20h**

Le soutien scolaire se déroulera **avant septembre 2022** selon vos disponibilités, en semaine.

Les détails seront abordés au Kiosque lors du dépôt du dossier.



# PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Pièce d'identité
- Notification de bourse avec précision du numéro d'échelon
- Certificat de scolarité ou justificatif d'inscription
- RIB
- Autorisation parentale pour les mineurs

## REGLEMENT

### 1. PRESENTATION

La ville des Lilas met en place le dispositif « Student » dans le cadre du Budget Participatif 2020/2021. Ce dispositif se présente sous la forme d'un appel à participation auprès d'étudiant.es bénéficiant d'une bourse de l'Enseignement Supérieur pour l'obtention d'une bourse communale supplémentaire permettant de financer des achats ou frais liés aux études supérieures. Il a pour objectif :

- d'encourager les étudiant.es Lilasien.nes à poursuivre ou accéder aux études supérieures
- d'accompagner des écolier.es habitant aux Lilas notamment ceux qui présentent des difficultés scolaires
- de favoriser la transmission de savoirs et de compétences
- de permettre aux étudiant.es de participer activement à la vie de la commune

La bourse communale « Student » permet de financer divers types de frais engagés pour la poursuite des études supérieures.

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à réaliser 12h ou 24h de soutien scolaire auprès d'écolier.es en habitant aux Lilas.

« Student » propose aux candidat.es une aide financière, dans le respect des principes figurant au règlement ci-après.

La structure référente pour la mise en œuvre du dispositif est *Le Kiosque* en collaboration avec le *service Démocratie Participative*. Un entretien sera réalisé avec les étudiant.es boursier.ères ayant transmis une notification de bourse.



## 2. LES CRITERES DE RECEVABILITE

### ARTICLE 1

« Student » est accessible à tou.tes les habitant.es des Lilas, en études supérieures bénéficiant d'une bourse de l'Enseignement Supérieur et ayant une volonté de s'engager pour réaliser du soutien scolaire auprès d'écolier.es en difficulté résidant aux Lilas.

### ARTICLE 2

Critères des choix des dossiers :

Le candidat au dispositif « Student » doit répondre aux critères suivants :

- Habiter aux Lilas
- Mener des études supérieures
- Bénéficier d'une bourse de l'Enseignement Supérieur

Les critères suivants seront valorisés dans la candidature des jeunes :

- **Besoin de soutien financiers dont dispose le jeune pour réaliser son projet professionnel.**
- **Disponibilité** pour effectuer les 12 heures ou 24 heures de soutien scolaire.
- **Bon relationnel.** Capacité et envie de transmettre.
- **Maturité, Sensibilité aux valeurs de solidarité** défendues par les associations.

## 3. LE DEPÔT DU DOSSIER

### ARTICLE 3

Accompagnement des demandeurs :

Le Bureau d'Information Jeunesse du Kiosque (BIJ) accompagne les candidat.es pour :

- les informer au sujet de l'appel à candidature et de son règlement,
- leur remettre les formulaires à compléter,
- les conseiller et les orienter si nécessaire vers des structures spécialisées (bons plans, aide à la recherche de sources de cofinancement éventuelles, etc),
- suivre la réalisation des heures de bénévolats en lien avec l'attribution de la bourse

### ARTICLE 4

Le dossier de candidature à « Student » doit être déposé au Kiosque en tenant compte des délais précisés dans l'appel à projet.

Il comprend :

- le dossier de candidature.
- la photocopie de la pièce d'identité du candidat.e.
- le relevé d'identité bancaire ou postal du porteur du candidat.
- un justificatif de scolarité ou d'inscription pour l'année en cours
- la notification de bourse
- une autorisation parentale pour les mineur.es.

Sous peine d'être irrecevables, les dossiers présentés doivent être dûment complétés et rédigés sur le formulaire type.



## 4. LE JURY ET LES BOURSES

### ARTICLE 5 :

L'étudiant.e sera invité.e à un entretien (entre le 15 et le 18 novembre 2021) afin qu'il.elle puisse poser ses questions et présenter son projet professionnel et ses motivations. L'entretien permettra également d'échanger autour des compétences à mobiliser pour encadrer un élève en difficulté pour la réalisation du soutien scolaire. La commission d'attribution sera pluraliste : un.e élu.e de la Ville des Lilas, un.e agent.e de la Ville, la porteuse du projet du budget participatif, un-es représentant.es des parents d'élèves...Elle se réunira pour examiner les dossiers et statuer sur leur recevabilité.

Cette commission est souveraine. Elle décide en fonction du règlement :

- d'accorder une bourse d'un montant de 300 € ou 600€ en fonction de la situation financière et des besoins pour la poursuite des études
- de refuser la candidature.

En fonction des dossiers soumis au jury, ce dernier définira le nombre de bourses de 300 euros (pour un volume horaire de 12h) et de bourses de 600 euros (pour un volume horaire de 24h) qui seront attribuées. L'ensemble des bourses distribuées ne dépasseront pas le montant total de 7 500€.

L'attribution de la bourse « *Student* » est ensuite soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Elle sera versée en 2 parties : 50 % de la bourse dès la validation de l'attribution par le Conseil Municipal, la seconde partie à la fin de la réalisation des heures de bénévolat.

### ARTICLE 6

La décision du jury est notifiée par écrit aux candidat.es.

## 5. LE SUIVI ET LA REALISATION DU SOUTIEN SCOLAIRE

### ARTICLE 7

L'étudiant.e, en fonction de son besoin financier, s'engagera à réaliser du soutien scolaire selon un volume horaire variable, proportionnant le montant de la bourse attribuée sur le principe suivant :

- 300 € de bourse : 12h de soutien scolaire
- 600 € de bourse : 24h de soutien scolaire

### ARTICLE 8

L'étudiant.e signe un engagement sous forme de charte qui porte sur :

- la réalisation des 12 heures ou 24 heures de bénévolat dans les délais qui sont précisés.
- l'utilisation de la bourse pour des dépenses en lien avec son projet professionnel et/ou ses études
- le respect des principes républicains dans le cadre des heures de soutien qu'il dispense

### ARTICLE 9

Les bénéficiaires de bourses s'engagent à témoigner de leur expérience à l'issue des heures de soutien scolaire ou lors d'un événement organisé par Le Kiosque.

### ARTICLE 10

En cas d'abandon total ou partiel des heures de soutien scolaire, la ville peut demander la restitution de la bourse attribuée, par toute voie de droit, déduction faite, le cas échéant, les frais engagés et dûment justifiés sur présentation de factures



## DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE DROIT A L'IMAGE (POUR LES MINEURS)

### Utilisation de photos de votre enfant par la Ville des Lilas

Dans le cadre de notre action « Student », nous sommes amenés à utiliser des photos des participant(e)s (pour le journal, le site internet, dans les différentes publications de la Ville).

Il peut s'agir de photographies portrait, de photos de groupe ou bien de vues montrant les conseillers en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les conseillers ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés : .....

Responsables légaux de l'enfant : .....

Nous autorisons / nous n'autorisons pas\* .....

Les adultes professionnels et bénévoles de la structure à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités.

\* barrer la mention inutile

A ....., le.....

Signature des représentants légaux



ICI  
COLLER  
OBLIGATOIREMENT  
UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

[Empty rounded rectangular box for pasting a bank statement]

Les Lilas le, .....

Madame, Monsieur

Je soussigné(e) ....., atteste sur l'honneur que le

RIB (IBAN / BIC) : .....

fourni pour l'obtention de la bourse « Student » de :

..... est affilié à mon compte bancaire.

Je suis domicilié au .....

et mon numéro de téléphone est le .....

Signature :





# AUTORISATION UTILISATION COORDONNEES POUR INFORMATIONS LE KIOSQUE – Mairie des Lilas

Je soussigné(e),

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse postale : .....

Adresse email : .....

Numéro de téléphone : .....

Autorise le Kiosque à utiliser mes coordonnées pour m'informer des actualités et événements menés en direction des jeunes ainsi que pour me rappeler ou modifier mes éventuels rendez-vous.

N'autorise pas le Kiosque à utiliser mes coordonnées.

Aux Lilas, le .....

Signature :

Responsable du traitement : Le Kiosque, service municipal des Lilas – 167 rue de Paris 93260 LES LILAS – 01.48.97.21.10

Vos données personnelles sont strictement réservées à l'usage de la Ville des Lilas dans le cadre de l'activité du Kiosque. Elles seront utilisées pour vous informer des actualités et événements du Kiosque. Elles seront conservées pour une durée de deux ans minimum. Vous pouvez demander la modification ou la suppression de vos données dans notre fichier par courrier au 96 rue de Paris, 93260 Les Lilas, en mentionnant « Kiosque – actualisation de mes données »

